



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4169

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Fondation de coopération scientifique (FCS) BIOASTER pour le soutien au financement des études relatives à la construction du bâtiment BIOASTER 1

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bollet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4169**

commission principale : développement économique

objet : **Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Fondation de coopération scientifique (FCS) BIOASTER pour le soutien au financement des études relatives à la construction du bâtiment BIOASTER 1**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Contexte

Le programme investissements d'avenir (PIA) est une initiative gouvernementale dont l'objectif est de financer des projets et des infrastructures de recherche et d'innovation utiles pour le développement économique et susceptibles de soutenir la compétitivité de l'économie française dans des domaines majeurs.

Parmi les outils définis par ce programme, les instituts de recherche technologique (IRT) sont des instituts thématiques pluridisciplinaires qui doivent rassembler les compétences de la recherche publique et de l'industrie dans une logique de concentration de moyens et de co-investissement. Ils sont un outil de l'excellence, dont la finalité première doit être d'accélérer le développement industriel ou de services. Pour cela, ils réunissent une masse critique suffisante de moyens et de compétences, situés sur un même lieu géographique, pour accélérer les échanges et transferts.

En termes d'activités, ils couvrent l'ensemble du processus d'innovation, en couplant programmes de recherche et plateformes technologiques, pour aller jusqu'aux démonstrateurs et au prototypage industriel. Enfin, les IRT contribuent à la visibilité internationale des compétences publiques et privées qu'ils réunissent.

b) - Présentation du projet d'institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER

L'institut de recherche technologique en infectiologie BIOASTER, initié par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle en partenariat avec l'institut Pasteur de Paris, a été labellisé dans le cadre du programme investissements d'avenir le 9 mai 2011.

La labellisation de ce projet, priorité n° 1 de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre du grand emprunt, est le fruit de plus de 2 ans de travail d'élaboration, associant plusieurs dizaines de partenaires. Ce projet est la concrétisation de l'ambition portée pour le Biopôle de Gerland d'être un site d'accueil de rang et de rayonnement international pour les activités économiques et de recherche en santé humaine et animale. A partir des premières réalisations autour du pôle de compétitivité Lyonbiopôle (centre d'infectiologie, plate-forme AccInov), BIOASTER doit permettre de renforcer très significativement l'offre d'infrastructures dédiées à ces activités sur Gerland.

L'IRT BIOASTER est un institut de recherche interdisciplinaire en infectiologie, menant des programmes de recherche et développement (R&D) à partir de plateformes technologiques de très haut niveau. Le projet consiste à réunir une masse critique en R&D publique et privée de l'ordre d'un millier de chercheurs, focalisée sur des activités d'innovation à l'interface entre la recherche et le marché, pour générer des retombées industrielles.

Le projet s'appuie sur la dynamique de développement propre au domaine de l'infectieux et générée par Lyonbiopôle. Il se positionne sur "l'innovation biomédicale en infectiologie" et vise à répondre aux besoins exprimés par les industriels, grands groupes et petites et moyennes entreprises (PME), pour développer de nouveaux produits et services.

A cet effet, BIOASTER organisera son activité afin de constituer le maillon manquant entre la recherche fondamentale et le développement industriel autour de 3 programmes de R&D structurants : "nouvelles thérapies et vaccins", "vers le diagnostic en temps réel" et "microbiote, un indicateur et un produit de santé", 6 centres technologiques : accès à des ressources biologiques et leur caractérisation, développement de marqueurs et technologies analytiques et/ou de diagnostic, amélioration de thérapies et vaccins antimicrobiens, immunomodulateurs et de produits probiotiques, développement de nouveaux outils pour la bioproduction, mise en place d'études précliniques et cliniques, analyses complexes de données et modélisation, et 13 plateaux techniques.

L'IRT doit ainsi porter le cluster lyonnais et régional des sciences de la vie à un niveau mondial, et ainsi consolider la visibilité et l'attractivité de Lyon et de la région Rhône-Alpes. Le renforcement des compétences locales, associé à une politique de valorisation forte, doit aussi favoriser l'émergence de jeunes entreprises et attirer sur le territoire des projets d'investissements privés et des chercheurs internationaux de très haut niveau.

c) - Présentation des projets immobiliers destinés à accueillir les activités de l'IRT BIOASTER

La structure de portage de l'IRT BIOASTER a été constituée sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS) dont les statuts ont été approuvés par décret du 17 avril 2012. La présidence de la FCS BIOASTER est assurée par monsieur Alain Mérieux, Président de l'institut Mérieux, et sa direction générale est actuellement confiée à monsieur Tom Shepherd.

La labellisation du projet d'IRT BIOASTER par l'Etat comprend une dotation financière à destination de la FCS BIOASTER correspondant à une subvention mobilisable de l'ordre de 180 M€ sur 9 ans. La première contractualisation entre la FCS BIOASTER et l'Etat, représentée par l'Agence nationale de la recherche (ANR), a été signée le 5 juillet 2012.

Les projets immobiliers seront réalisés en 2 phases, conformément au plan d'affaires présenté à l'Agence nationale de la recherche dans le cadre de la convention signée avec cette dernière.

2 bâtiments, "BIOASTER 1" et "BIOASTER 2", seront construits spécifiquement pour le développement des projets de recherche de la FCS BIOASTER. Ces derniers seront constitués essentiellement de laboratoires et de bureaux et réalisés en 2 étapes échelonnées selon le planning suivant :

2013-2015 : construction du bâtiment "BIOASTER 1"

Cette première étape prévoit la construction d'un bâtiment d'environ 3 600 mètres carrés avenue Tony Garnier à Lyon 7°, sur un terrain propriété du Rectorat et nommé communément "îlot Chancellerie". BIOASTER 1 devrait être livré au 1er trimestre 2015 permettant ainsi aux équipes de la FCS d'occuper, dès cette période, les 2 140 mètres carrés de laboratoires (dont des P2 et P3), ainsi que les 1 460 mètres carrés de bureaux.

Le bâtiment "BIOASTER 1" accueillera plusieurs plateaux techniques de BIOASTER, des activités de R&D permettant de faire évoluer l'offre technologique et de service, des plateaux et des équipes de projets R&D de BIOASTER.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation du bâtiment BIOASTER 1 est le suivant :

- mise en place d'une équipe projet dédiée "Immobilier IRT" : avril 2012,
- définition du programme BIOASTER 1 par l'équipe IRT : 2° semestre 2012,
- définition du montage pour l'opération immobilière : 1er semestre 2013,
- dépôt de demande de permis de construire : 3 juillet 2013,
- dépôt de demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) au Rectorat : début septembre 2013,
- consultation des entreprises travaux : automne 2013,
- démarrage des travaux : fin 2013,
- livraison du bâtiment : printemps 2015.

2014 - 2018 : construction de l'ensemble immobilier "BIOASTER 2"

La réalisation de BIOASTER 2 interviendra à partir du 2^e semestre 2014. Lors de cette seconde phase, il est prévu d'ériger un ensemble immobilier d'environ 30 000 mètres carrés avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, sur un terrain actuellement propriété du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), affecté à usage de parc-relais TCL, en cours d'acquisition par la Communauté urbaine. Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une livraison de cet ensemble immobilier à compter de 2018.

Le bâtiment "BIOASTER 2" abritera l'ensemble des activités de R&D de l'IRT déployées à Lyon (plateaux techniques, projet de R&D, etc.) ainsi que les fonctions administratives et de support.

La réalisation des bâtiments "BIOASTER 1 et 2" sera le bras du levier qui accélérera la mutation du Biopôle de Gerland vers un campus d'innovation technologique internationalement reconnu.

d) - Montage financier de l'opération immobilière pour la réalisation du bâtiment "BIOASTER 1"

La Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes se sont engagées à contribuer à hauteur de 25 M€ chacune à la mise en œuvre de l'IRT BIOASTER. Ce soutien est ciblé sur la composante immobilière du projet et a fait l'objet d'une convention quadripartite adoptée par délibération n° 2013-4072 du conseil du 26 septembre 2013.

La FCS BIOASTER sera maître d'ouvrage de l'opération de construction de l'ensemble immobilier "BIOASTER 1".

Le budget prévisionnel de réalisation du bâtiment "BIOASTER 1" est estimé à 13,119 M€ HT, soit 15,7 M€ TTC.

Ce projet sera cofinancé par la FCS BIOASTER, la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
phase études	854 263	Région Rhône-Alpes	5 247 000
phase travaux	12 264 737	Communauté urbaine de Lyon	5 247 000
		dont études	750 000
		dont travaux	4 497 000
		FCS BIOASTER	2 625 000
Total HT	13 119 000	Total	13 119 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 750 000 € au profit de la FCS BIOASTER pour le soutien au financement des études relatives à la construction du bâtiment "BIOASTER 1".

La Région Rhône-Alpes proposera de son côté, au vote des élus de sa commission permanente, lors de la séance du 13 septembre 2013, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2,5 M€ au profit de la FCS BIOASTER pour les phases études et travaux du bâtiment BIOASTER 1.

Pour la phase travaux de BIOASTER, la Communauté urbaine proposera, en 2014, la création d'une autorisation de programme à hauteur de 4 497 000 euros ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien de la Communauté urbaine de Lyon au projet "BIOASTER 1".

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, sur l'opération n° 0P02O2817, pour un montant de 750 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 750 000 € en 2013.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 750 000 € au profit de la Fondation de coopération scientifique (FCS) BIOASTER pour le soutien au financement des études relatives à la construction du bâtiment "BIOASTER 1",

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la FCS BIOASTER définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense totale de 750 000 € correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° 0P02O2817.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.